



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Emploi et activité

Question écrite n° 36083

#### Texte de la question

M Daniel Goulet attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur la récente implantation, dans le pôle de conversion de Longwy, d'une usine d'assemblage de fours à micro-ondes, employant 100 personnes, par un groupe coreen. Il lui demande : 1o S'il est exact que le montant des subventions versées par le Gouvernement aurait atteint 40 p 100 de l'investissement total ; 2o Si, sans revenir sur le principe des exonérations fiscales liées aux implantations dans le pôle de conversion, il ne lui semble pas qu'une telle décision puisse être de nature à nuire aux producteurs français d'appareils ménagers, et en particulier à l'un d'entre eux dont l'usine de fabrication de fours à micro-ondes, implantée en Normandie, emploie 700 personnes. Ce groupe a fait depuis deux ans d'importants efforts d'investissement dans ce domaine, mais il sera sans nul doute particulièrement frappé par cette concurrence étrangère dont les prix de vente, d'ores et déjà annoncés, se situent largement en dessous des prix pratiqués par les producteurs français.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En décembre dernier, la firme coreenne Daewoo a présentée aux pouvoirs publics français une demande d'autorisation concernant la création d'une unité de production de fours à micro-ondes sur le pôle européen de développement de Longwy. Cette demande a été acceptée. Cette unité de production sera exploitée par une société française, Daewoo Electronics France, et devra, à terme, créer 150 emplois. Si l'investissement n'avait pas été autorisé en France, alors il aurait certainement été réalisé dans un autre pays européen, par exemple non producteur de fours à micro-ondes. L'attribution des aides publiques s'est effectuée dans les conditions d'application des procédures du droit commun, connues des industriels, notamment celles qui concernent les zones de reconversion sidérurgique. Un concurrent coreen installé en France se trouve confronté à des conditions d'emploi et de rémunération analogues à celles que connaissent les industriels français du secteur. Il se trouve donc dans les mêmes conditions principales de compétitivité que ces derniers. De plus, la firme Daewoo s'est engagée à acheter en France une proportion importante des fournitures de la production. Enfin, l'unité de Longwy produira, à terme, 200 000 fours à micro-ondes par an. Cette production représente à peine 2 p 100 du marché européen prévu pour 1992, soit 10 millions d'appareils par an.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Goulet Daniel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36083

**Rubrique :** Appareils ménagers

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 février 1988, page 537

**Réponse publiée le** : 25 avril 1988, page 1779